

Genève le 4 Mars 1859

A Monsieur Frey Hierosie Directeur  
milit. féd

Monsieur le Colonel

J

Je réponds à votre lettre du 2 Mars.  
Bien que la ligne de Neutralité que  
vous m'indiquez ne soit pas aussi restreinte  
que celle que j'avais en vue, je l'adop-  
terais néanmoins si il était bien entendu  
et diplomatiquement convenu que nous ne  
sommes pas tenus par les traités à aller  
au delà. Elle comprend, outre le Chablais,  
tout le Faucigny, l'angle Nord du Genevois  
et la province de Carouge entre les Usse  
et le Rhône. C'est déjà beaucoup, mais  
enfin on peut s'y ranger, attendu que  
toute la partie occidentale de cette contrée, c'est  
à dire tout ce qui est au delà de l'Arve,  
n'exigerait pas de notre part une grande  
surveillance car l'étranger n'aurait aucun  
intérêt à se fourrer par là.

Mais je vous proposerais quelques modifications  
à la ligne désignée, mais de peu d'importance.  
1°) Faire passer la ligne non pas par  
Mégève, mais en avant de Mégève, de





manière à le comprendre dans la Neutralité

2<sup>o</sup>) suivre les crêtes en avant du col de Stravis pour avoir sur nous toute la route qui passe par la Cluse, St. Jean de Sixt, Entremonts de

3<sup>o</sup>) suivre les crêtes parallèles et extérieures à cette route non pas jusqu'à la Chapelle, mais en tournant à gauche pour passer devant Thorens suivre le torrent de Filière jusqu'à l'embranchement qui descend de La Roche, puis franchir la montagne en arrière de Hilly le Delous, et joindre la rivière des Usse qui on suivrait jusqu'au Rhône.

Mais dans la convention à intervenir avec le Gouvernement Sarde on fixerait les points d'une manière plus précise, et on accompagnerait d'un plan aussi exact que possible

Maintenant que se passera-t-il, nul ne le sait; mais il est de la sagesse de se préparer à toute éventualité. Compléter l'état-major, s'il ne l'est pas. Plusieurs jeunes officiers désineraient y entrer, ce serait peut être le cas de les y admettre. Je ne permets à cet égard de vous rappeler le jeune Dictet Lieutenant au service de Naples qui serait, je crois, un bon adjudant.

On doit désirer le maintien de la paix, mais si la guerre venait à éclater entre nos voisins, il faudrait saisir cette occasion d'asseoir le principe de la Neutralité Suisse sur des bases inébranlables. On n'y croit pas encore, et j'ai entendu bien irriter une opinion qui m'a fait bouillir le sang. Ce n'est que par des faits que nous pouvons dé-

truire



les fâcheuses impressions qui a produit le passage des  
troupes alliées en 1815, à travers la Suisse. Il ne  
faut reculer devant aucun sacrifice d'argent, et  
d'hommes au besoin, pour prouver à l'Europe  
que les temps sont changés, et que la Neutralité  
de la Suisse n'est pas un mot vide de sens, et  
écrit seulement sur le papier. Tout dépen-  
dra de notre attitude, et le moment ne peut être  
venu de changer d'opinion à cet égard. Dieu le  
veuille, car ce sera un grand bien pour  
la Patrie Suisse.

Si les circonstances l'exigent, ne tergiver-  
sons pas, saisissons <sup>l'occasion</sup> et déployons instantané-  
ment toutes nos ressources. Plus tard nous  
recueillerons les fruits d'une telle conduite.  
Mais Neutralité absolue envers et contre  
tout; faisons taire nos sympathies, et ne  
soyons agressifs pour personne. Tôt ou tard  
nous en porterons la peine. La Neutra-  
lité absolue est le seul point sur lequel, tous  
les Suisses pourront s'entendre; et ce rôle n'est  
pas sans grandeur s'il est loyalement et con-  
venablement rempli.

Mais encore une fois espérons le maintien  
de la paix.

Agreez, Monsieur le Colonel, l'assurance  
de ma considération distinguée

J. H. Dufour